



Burcu Gültekin

Les enjeux de l'ouverture de la frontière turco-arménienne
Les contacts transfrontaliers entre la Turquie et l'Arménie

Institut français d'études anatoliennes

2. Stratégies de contournement de l'embargo : évolution des échanges économiques entre la Turquie et l'Arménie dans les années 90

DOI : 10.4000/books.ifeagd.887
Éditeur : Institut français d'études anatoliennes
Lieu d'édition : Istanbul
Année d'édition : 2002
Date de mise en ligne : 4 novembre 2014
Collection : La Turquie aujourd'hui
EAN électronique : 9782362450259



<http://books.openedition.org>

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2002

Référence électronique

GÜLTEKIN, Burcu. 2. *Stratégies de contournement de l'embargo : évolution des échanges économiques entre la Turquie et l'Arménie dans les années 90* In : *Les enjeux de l'ouverture de la frontière turco-arménienne : Les contacts transfrontaliers entre la Turquie et l'Arménie* [en ligne]. Istanbul : Institut français d'études anatoliennes, 2002 (généré le 09 juin 2023). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/ifeagd/887>>. ISBN : 9782362450259. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.ifeagd.887>.

Ce document a été généré automatiquement le 9 juin 2023.

2. Stratégies de contournement de l'embargo : évolution des échanges économiques entre la Turquie et l'Arménie dans les années 90

- 1 La décision de fermer la frontière en avril 1993 et de suspendre toute livraison de marchandises vers l'Arménie constitue un important obstacle pour le développement des échanges commerciaux entre les deux pays. Néanmoins, les années 90 sont marquées par l'élaboration de stratégies de contournement de l'embargo qui permettent la mise en place d'un flux commercial bilatéral. Les commerçants et les entrepreneurs privés deviennent, en l'absence de relations diplomatiques, les seuls relais entre les deux pays.
- 2 Les échanges et les contacts qui s'effectuent entre la Turquie et l'Arménie empruntent différentes voies de communication. Le corridor aérien, ouvert en 1996, relie Istanbul et Erevan : la compagnie nationale arménienne assure tous les mardis et vendredis une liaison aérienne entre les deux villes. Le transport routier transite par un pays tiers : les marchandises et les passagers doivent traverser soit le territoire iranien, soit le territoire géorgien. Certains passages illégaux par la frontière turco-arménienne sont signalés au niveau du poste frontière Alican/Magara. Par ailleurs, certains produits seraient acheminés en Arménie par le Nakhitchevan. La recherche actuelle n'a pas été étendue au Nakhitchevan, aucune vérification n'y a été effectuée. Pourtant, le manque de transparence de certaines transactions et l'absence de régulations dans l'enclave permettent d'accorder une part de vérité à ces affirmations.

A. Les hommes d'affaires, un relais entre les deux pays ?

- 3 En l'absence de relations diplomatiques, les hommes d'affaires sont-ils susceptibles d'assurer le relais entre les deux pays ? La nature des relations politiques bilatérales ne constitue-t-elle pas, au contraire, un lourd handicap pour le développement des

échanges économiques ? Est-il, en effet, possible de concevoir le développement des relations économiques séparément des relations politiques ?

- 4 Une institutionnalisation des contacts économiques entre deux pays qui n'entretiennent pas de relations diplomatiques nécessite une approche pragmatique qui place la logique économique au-dessus de la logique politique. Les commerçants et les entrepreneurs privés doivent avoir la possibilité de « parler du commerce sans parler de politique ». La marge de manœuvre dont dispose l'homme d'affaires, ainsi que sa capacité à influencer sur les prises de décision est toute relative : l'influence de l'homme d'affaires est bien plus importante dans un contexte où les actes et les perceptions sont modelés non pas par la rhétorique mais par les faits, où la priorité est accordée à l'établissement d'un réseau de liens commerciaux, perçu comme bien plus solide qu'un dialogue politique.
- 5 En 1997, lors du sommet des Chefs d'État de la Zone de Coopération Économique de la mer Noire (ZCEMN) à Istanbul, l'institutionnalisation des relations économiques entre l'Arménie et la Turquie est venue à l'ordre du jour. Un groupe d'hommes d'affaires turcs et arméniens, travaillant pour la plupart dans le secteur du transport et de la logistique, et ayant collaboré ensemble pour l'acheminement de l'aide humanitaire américaine en Arménie, ont proposé la formation d'un Conseil d'affaires turco-arménien. L'initiative est soutenue non seulement par la ZCEMN, mais également l'homme d'affaires Telman Ter Petrossian, le frère du Président arménien. Or, l'inexistence de relations diplomatiques rend impossible en Turquie la création d'un conseil d'affaires turco-arménien en bonne et due forme. Les conseils d'affaires sont des structures officielles. Pourtant, la perspective d'une normalisation prochaine des relations politiques a convaincu de la nécessité de l'établissement d'un relais entre les deux pays. Le Conseil pour le Développement des Relations Économiques Turco-Arménien a vu ainsi le jour. Ce conseil ne peut être intégré au sein du Foreign Economic Relations Board⁷ qui rassemble sous la houlette du DEIK tous les conseils d'affaires, et donc se constitue en tant que structure informelle.
- 6 Or, la fin de l'ère Petrossian en 1998, le décès de Telman Ter Petrossian et l'arrivée au pouvoir de Robert Kocharian sont sources de nouvelles tensions. Les perspectives de normalisation des relations politiques et de l'établissement des relations diplomatiques, prévus en 1997, s'éloignent.
- 7 En 1997, le volume d'échange bilatéral entre la Turquie et l'Arménie s'élevait à 70 millions de dollars, mais certaines estimations donnent un montant s'élevant à 150 millions de dollars.
- 8 Le Conseil devient alors le seul relais entre la Turquie et l'Arménie, et assure un rôle d'intermédiaire dans toutes sortes de contacts. Le Conseil tente de mettre en liaison les entrepreneurs et les commerçants de deux pays. Des voyages d'affaires sont organisés dès 1998. L'un des objectifs est d'approcher les secteurs privés des régions frontalières. Le conseil travaille étroitement avec les associations d'hommes d'affaires et les chambres de commerce de Kars et d'Iğdır. En 1998, les hommes d'affaires de la ville de Kars se rendent en compagnie du Conseil à Gumri et à Erevan. Le projet de création d'un centre commercial turc à Erevan vise à remplir cette même fonction. L'objectif est d'assurer un flux d'informations entre les deux communautés d'affaires. En effet, les relations entre les entrepreneurs et les commerçants, assez étroites à une période, se sont interrompues avec la fermeture du poste frontière. Certains éleveurs de la région de Kars, qui exportaient vers l'URSS, ont certes maintenu des contacts de l'autre côté

de la frontière. Ceux qui n'ont jamais eu de contacts avec les hommes d'affaires arméniens manquent totalement de repères.

- 9 Le contexte politique ne permet cependant pas au comité de fonctionner pleinement comme un conseil d'affaires. L'objectif dans un premier temps est de préparer un terrain favorable qui doit permettre au commerce de se développer : l'inexistence de relations diplomatiques a été perçue par les hommes d'affaires comme un handicap majeur pour le développement des liens économiques entre l'Arménie et la Turquie. La rationalité économique devrait imprégner les logiques et guider les démarches des responsables politiques. L'approche développée par le Conseil a permis de se situer au-dessous des clivages traditionnels dans les deux pays et d'éviter les polémiques.
- 10 Le Conseil s'implique dans le domaine académique. Grâce à son initiative, un protocole a été signé entre l'Université Technique du Moyen-Orient (ODTÜ) et l'Université d'État d'Erevan. De même, l'Université d'Ankara a signé un accord. ODTÜ a accueilli une dizaine d'étudiants arméniens pour quelques semaines.
- 11 Les professeurs et les assistants de recherche rencontrés à Erevan ne cachent pas leur satisfaction et reconnaissent que le séjour des étudiants arméniens s'est déroulé dans les meilleures conditions. Ils regrettent de n'avoir pas pu inviter à leur tour des étudiants d'ODTÜ à Erevan. Une visite des enseignants de l'Université ODTÜ devait avoir lieu à Erevan en 1998 : or, l'accentuation des tensions politiques dans la capitale arménienne en a entraîné l'annulation. Ces protocoles n'ont pas permis l'établissement d'une coopération suivie entre les milieux académiques turcs et arméniens. Le Conseil souhaite continuer son investissement dans le domaine de la coopération académique afin de revitaliser les accords signés entre universités et impliquer davantage d'institutions et de personnes. La particularité du Conseil est d'être une structure conjointe turco-arménienne : depuis février 2001, les deux conseils sont rassemblés sous un même toit, et l'importance de la co-présidence est accentuée. Par ailleurs, la volonté de privilégier la logique économique sur les considérations politiques, et la possibilité d'invoquer une double identité turco-arménienne, permettent au Conseil de ne pas choisir de camp et de se situer au-dessus des lignes de clivage traditionnels. Les hommes d'affaires arméniens parviennent grâce à cette structure conjointe à s'imposer en tant qu'acteur économique sur la scène politique intérieure. Le Président de la branche arménienne du Conseil vient en effet d'être élu à la présidence de l'Association des Hommes d'Affaires et des Industriels de l'Arménie. Les réformes économiques et les tentatives de restructuration mises en œuvre par le gouvernement arménien avec le soutien de la Banque Mondiale soulignent avec insistance l'importance de cette structure. Le parachèvement de l'institutionnalisation du secteur privé est perçu comme la condition sine qua non pour l'aboutissement des réformes économiques et politiques. L'effort de démocratisation nécessite en effet le renforcement des structures du secteur privé.
- 12 Le comité tente d'impliquer autant que possible la diaspora arménienne dans ses actions. Le développement économique régional qui découlera de l'intensification des échanges entre la Turquie et l'Arménie et de la mise en place de projets conjoints prendra également appui sur la participation de la Diaspora arménienne. Les membres de la diaspora sont perçus d'une part comme des investisseurs potentiels dans la région et d'autre part comme des intermédiaires commerciaux. Le comité est en contact avec la diaspora arménienne des États-Unis, d'Europe et de Russie. L'ouverture d'un conseil d'affaires turco-arménien est prévu à New York, Paris/Bruxelles et Moscou.

- 13 Les hommes d'affaires arméniens et turcs rassemblés au sein du Conseil pour le Développement des Relations Economiques assurent un flux d'informations économiques et commerciales entre les deux pays, et essayent de faire imposer une logique reposant sur la rationalité économique. Le Conseil poursuit des activités de lobbying en vue de l'ouverture de la frontière turco-arménienne, la normalisation des relations politiques et l'établissement de relations diplomatiques. Progressivement, il parvient à gagner la confiance de la Turquie et de l'Arménie tout en entretenant d'étroites relations avec les institutions de la diaspora arménienne. La plus grande réussite du Conseil est d'avoir su élaborer un langage et d'émettre des propositions recevables par la Turquie, l'Arménie et la diaspora arménienne. Le soutien apporté par la Turquie, l'Arménie et la diaspora contribue à définir le périmètre d'action du Conseil.
- 14 L'imbrication entre la dimension politique et la dimension économique amène le Conseil pour le Développement des Relations Économiques à s'impliquer dans une multitude de domaines d'activité. L'obstacle majeur au développement et à l'intensification des relations commerciales et économiques est d'ordre politique. Par conséquent, la préparation d'un terrain politique favorable est perçue comme un préalable. Parallèlement, « parler de commerce et non de politique » permet plus aisément d'envoyer des messages consensuels.
- 15 Cette tentative d'institutionnalisation permet aux hommes d'affaires des deux pays de s'imposer dans le champ politique et diplomatique. L'inexistence de toute autre forme de relais entre l'Arménie et la Turquie oblige le Conseil à s'impliquer dans des domaines d'action très variés et à agir parfois comme un groupe d'amitié. Il assure entre autres un flux d'informations entre les deux pays. Il ne s'agit pas uniquement d'informations économiques : la tâche primordiale vise à rapprocher psychologiquement les deux communautés d'affaires, les deux peuples, voire les deux États.
- 16 Le Conseil organise avec les chambres de commerce et les associations d'hommes d'affaires des voyages en Arménie. Il a réussi par ailleurs à amener à Erevan les représentants des grands groupes turcs. En 1998, 150 firmes turques étaient prêtes à participer à l'exposition des produits turcs et arméniens à Erevan, mais l'organisation a été annulée à la dernière minute par une intervention du ministère des Affaires Étrangères turc.
- 17 Bien que jouissant du soutien des autorités turques et arméniennes, le Conseil critique ouvertement les politiques officielles. L'essentiel des critiques portent sur la politique régionale de la Turquie : la politique arménienne de la Turquie restreint sa marge de manœuvre dans le Caucase et l'empêche de jouer un rôle de médiateur dans la résolution des conflits. Par ailleurs, elle semble aller à l'encontre des intérêts vitaux du pays. Le questionnement porte sur l'efficacité de cet embargo. L'efficacité du recours aux sanctions économiques afin de satisfaire des objectifs politiques est en soi sujette à caution. La recherche de l'affaiblissement économique de l'Arménie ne permet pas de faire infléchir la politique de l'État. Après les souffrances endurées pendant les années de guerre, le niveau de vie de la population arménienne s'est très nettement amélioré. Cette normalisation de la situation économique a commencé à se faire sentir après 1996. Dans la première moitié des années 90, la capitale arménienne ne disposait que d'une demi-heure d'électricité par jour et l'eau courante faisait défaut au centre-ville. Les habitants d'Erevan étaient même acculés à couper les arbres de la ville afin de se chauffer les hivers. Les problèmes économiques actuels de l'Arménie constituent une

réalité, néanmoins la population fait le constat d'une amélioration notable de son niveau de vie.

- 18 D'autre part, l'embargo a un impact très négatif sur l'opinion publique arménienne : la Turquie est perçue comme la source de toutes les difficultés quotidiennes, l'origine de tous les maux de l'Arménie. Chacun reconnaît la cruauté de la politique de l'État turc : la Turquie, perçue comme un pays puissant et qui n'a cessé d'inspirer la crainte, serait donc en train d'opprimer la nation arménienne tout nouvellement indépendante. De même, la décision récente de la Turquie d'exiger l'obtention d'un visa pour tout ressortissant arménien désireux de se rendre en Turquie est une mesure très impopulaire. La fermeté de la politique turque envers l'Arménie entretient un courant anti-turc au sein de l'opinion publique arménienne qui se manifeste parfois par l'organisation de boycotts contre les produits turcs. Malgré la fermeture de la frontière et l'application de l'embargo, les produits turcs pénètrent le marché arménien, ce qui est perçu comme une preuve supplémentaire de l'inefficacité de la politique mise en œuvre par la Turquie dans la région.

B. Les stratégies de contournement de l'embargo

- 19 Malgré la fermeture de la frontière, un flux d'échanges s'est établi entre l'Arménie et la Turquie. Le ministère des Affaires étrangères turc et le ministère des Affaires étrangères arménien tentent d'évaluer le montant des transactions commerciales. Les autorités turques l'évaluent entre 70 et 150 millions de dollars sur une année, tandis que les estimations des autorités arméniennes donnent un montant qui s'élève à 250 millions par an. Les exportations depuis la Turquie vers l'Arménie représentent l'essentiel des échanges commerciaux. Les autorités arméniennes font remarquer que leur déficit commercial s'est aggravé notamment à partir de 1995. Par ailleurs, selon les données du ministère des Affaires étrangères et du ministère de l'Industrie et du Commerce arméniens, il existe une vingtaine de sociétés à capitaux mixtes turco-arméniennes. Certaines entreprises utilisant des capitaux turcs sont parfois représentées par les ressortissants d'un pays tiers.
- 20 Selon les données collectées par l'ambassade américaine à Erevan, la Turquie est le septième partenaire commercial de l'Arménie. La fermeture de la frontière a rendu nécessaire une déviation des routes commerciales. La destination finale des exportations turques vers l'Arménie est mentionnée comme étant la Géorgie et parfois la Russie. De même, la Turquie n'est généralement pas mentionnée comme étant le pays d'origine : les exportations se font par l'intermédiaire d'une firme ou d'une société écran souvent établie en Suisse.
- 21 Les informations concernant le flux commercial entre les deux pays manquent de précision : on peut très rarement accéder à des données statistiques, la plupart des données sont collectées lors des entretiens. Par conséquent, nous avons jugé préférable, afin de comprendre les stratégies mises en œuvre pour contourner l'embargo, de procéder à partir d'études de cas. On s'intéressera tout d'abord aux commerçants turcs qui sont impliqués dans les activités d'import-export entre la Turquie et l'Arménie ; une étude de la stratégie élaborée par le groupe turc Kaltrade permettra ensuite de comprendre comment les transactions commerciales bilatérales peuvent prendre une plus grande envergure ; enfin, nous nous pencherons sur le commerce à la valise effectué entre l'Arménie et la Turquie.

1. Malatya pazarı

- 22 Le marché du quartier populaire de « Bangladesh », situé à une dizaine de kilomètres du centre d'Erevan, a été surnommé « Malatya Pazarı »⁸. Les grossistes turcs travaillant dans l'import-export et les commerçants à la valise alimentent le marché de Malatya.
- 23 Une visite du marché permet rapidement de se rendre compte de l'existence d'un flux commercial de la Turquie vers l'Arménie. Une très grande partie des produits sont de marque turque. Il s'agit notamment de produits agroalimentaires, de produits de nettoyage, de produits textiles et de fruits et légumes. Demander si un produit vient de Turquie est un moyen d'engager la conversation. Il est possible de se faire comprendre en parlant turc. Certains disent parler le turc en famille, avec leurs parents, d'autres l'avoir appris lors de séjours en Turquie. Certains commerçants vont directement s'approvisionner en Turquie, tandis que d'autres achètent leurs produits d'un grossiste qui s'avère souvent être un Turc. Certains commerçants préfèrent présenter les produits de marque turque comme des produits iraniens ou russes. Il est possible de formuler deux hypothèses pour expliquer ce comportement, qui n'a tout de même rien de systématique. La mauvaise qualité des produits originaires de Turquie en serait à l'origine ; par ailleurs, le boycott des produits de marque turque pratiqué aux moments de tensions politiques peut inciter les commerçants à la prudence.

Une typologie

- 24 Les grossistes turcs qui travaillent dans l'import-export alimentent le marché de Malatya. Une typologie permet de discerner certains traits communs parmi ces commerçants. Ils sont issus du secteur des transports et de la logistique, la plupart possèdent une société de transport établie en Turquie. Ils sont en grande majorité originaires de la mer Noire, et plus particulièrement de la ville portuaire de Trabzon. Ils importent en Arménie une très grande variété de produits, essentiellement des matières premières, des fruits et légumes et des produits de consommation courante. Les commerçants turcs présents en Arménie se répartissent en deux catégories. Une minorité est établie en Arménie. Ils ont commencé à travailler avec l'Arménie dès les premières années de l'indépendance. La majorité ne passe que quelques mois en Arménie.

Les débuts ? Pourquoi partir en Arménie ?

- 25 Le fait qu'une imposante majorité des commerçants turcs travaillant en Arménie soient originaires de la région de la mer Noire et plus précisément de la ville portuaire de Trabzon ne semble pas relever du hasard. Les personnes interrogées déclarent être attirées par les voyages et vivre constamment tournées vers l'extérieur. Ils font remarquer qu'il est possible de rencontrer des Karadenizli⁹ dans n'importe quelle région de la Turquie, et dans une multitude de pays. Cet attrait pour l'expatriation est présenté comme une caractéristique de la région de la mer Noire et plus spécialement de la ville portuaire de Trabzon. Les personnes interrogées font remarquer qu'il est possible de rencontrer des commerçants originaires de Trabzon dans presque « tous les pays du monde ». L'un d'entre eux déclare vouloir continuer ses activités d'import-export en s'orientant vers la Sibérie. Par ailleurs, il est intéressant de constater que les

entrepreneurs de la région de la mer Noire dominent le secteur de la logistique et des transports.

- 26 Une partie des commerçants s'était dans un premier temps orientée vers la Russie, la Géorgie, l'Azerbaïdjan, avant de pénétrer le marché arménien, pourtant ils sont unanimes pour déclarer préférer opérer sur le marché arménien. La raison principale serait une préférence avérée pour des marchés où « il n'y a pas beaucoup de Turcs »¹⁰ !
- 27 Les commerçants sont prêts à faire acheminer toutes sortes de produits. Ils reconnaissent très volontiers que les produits exportés en Arménie¹¹ sont de mauvaise qualité et déclarent en pâtir actuellement.
- 28 Bien que se définissant en tant qu'hommes d'affaires, ils avouent ne pas forcément effectuer des choix rationnels. Choisir de séjourner en Arménie durant les années de guerre, au début des années 90, et continuer à opérer sur un marché qui a cessé d'être rentable, ne paraît pas facilement justifiable. Ils disent avoir un goût certain pour l'aventure.¹²
- 29 Parmi les commerçants interrogés, quelques-uns ont tout particulièrement attiré notre attention. Les quelques cas mentionnés ci-après permettent d'avoir une idée plus claire du profil des commerçants qui ont commencé, dès les premières années d'indépendance de l'Arménie, à approvisionner le marché arménien.
- 30 Ahmet, âgé d'une trentaine d'années, possède une société de transports à Trabzon. Il a décidé très récemment de s'orienter vers le marché arménien à cause notamment des difficultés économiques en Turquie. Il vend des fruits, plus précisément des oranges, et dit pouvoir tout acheminer. Il vient de recevoir une commande de lessive.
- 31 Ertuğrul, âgé d'une quarantaine d'années, possédait une entreprise de bois à Artvin. Sefer, originaire d'Urfa, établi ensuite à Trabzon, habite à Erevan depuis 1991. Il travaille avec Ertuğrul et exporte notamment des oranges et importe du cuir en Turquie.
- 32 Mustafa, âgé d'une quarantaine d'années, représente la société de bus Aybaki qui effectue une liaison entre Erevan et Istanbul. Aybaki est l'une des trois firmes à pouvoir encore opérer sur le marché.
- 33 L'objectif de Mustafa était de pouvoir transporter sans intermédiaires les marchandises qu'il souhaitait écouler sur le marché arménien ; sa société de cargo est progressivement devenue une firme de transports de passagers.
- 34 Les hommes d'affaires turcs sont présents dans les secteurs du textile¹³, de diverses matières premières¹⁴, des matériaux de construction et du bois.¹⁵
- 35 Notons qu'il existe également une pâtisserie turque au centre d'Erevan. Sezai, originaire de Giresun, en est le propriétaire.
- 36 Les constats généraux auxquels les entretiens effectués avec les commerçants et hommes d'affaires turcs ont permis d'aboutir révèlent les difficultés du marché arménien. Par ailleurs, ces constats qui prennent en compte les dix dernières années, offrent un éclairage sur l'évolution du contexte économique de l'Arménie depuis les premières années de l'indépendance.
- a. Il devient de plus en plus difficile de pénétrer le marché arménien et d'y perdurer. Le fait que le marché devient de plus en plus structuré complique l'accès des hommes d'affaires disposant d'un faible capital et voulant opérer depuis la Turquie. Par ailleurs, la mise en

place de réseaux de distribution rend l'écoulement des produits importés de plus en plus difficile.

- b. Les hommes d'affaires turcs se plaignent très souvent du comportement de leur associé arménien. Les partenaires arméniens chercheraient le profit à très court terme et n'auraient aucune connaissance en marketing. Certains témoignages insistent sur leur manque de fiabilité. Leur objectif serait de faire en sorte que le commerçant turc soit amené à quitter l'Arménie en y laissant les marchandises importées de Turquie.
- c. L'annulation de commandes est un risque majeur, notamment dans le cas de produits périssables, ou dans le cas de produits dont le coût de transport est très élevé.
- d. La détermination des prix des produits destinés à l'exportation se fait d'une manière très aléatoire. En effet, le vendeur aurait tendance à vouloir augmenter ses prix quand l'acheteur qui se présente est d'origine turque et surtout quand il comprend que la marchandise en question est destinée à l'exportation.
- e. Le paiement des transactions pose d'énormes problèmes : il se fait souvent en monnaie liquide.
- f. Les campagnes anti-produits turcs qui s'organisent en période de tensions politiques entre la Turquie et l'Arménie inquiètent également les commerçants turcs présents sur le marché arménien.

2. La stratégie Kaltrade

- 37 Le groupe Kalafatoğlu est installé à Trabzon. L'essentiel de ses activités se situe dans le domaine de la logistique et du transport. Le nom de Kalafatoğlu est très souvent évoqué, que ce soit en Arménie, à Trabzon ou à Kars. L'entreprise s'est imposée sur le marché arménien en réussissant à contourner très efficacement l'embargo décrété contre l'Arménie.
- 38 Tout commence en 1994, à une époque où les entrepreneurs de Trabzon élaborent de nouvelles stratégies qui prennent en compte les données de l'après-guerre froide. Kerim Kalafatoğlu décide de commercer avec la Russie en 1994, pourtant cette tentative se solde par un échec : l'entreprise ne survit pas à la crise russe et fait rapidement faillite. L'entrepreneur décide alors d'effectuer une deuxième tentative, son choix se porte cette fois-ci sur d'autres marchés régionaux, en l'occurrence la Géorgie et l'Iran. L'entreprise Kaltrade transporte d'énormes quantités de sucre. Le volume atteint 150 000 tonnes. Kerim Kalafatoğlu se rend compte que la destination finale de la marchandise n'est en fait ni l'Iran ni la Géorgie, mais l'Arménie. Or l'entreprise est à la recherche de nouveaux marchés. L'Iran et l'Azerbaïdjan ne paraissent pas très prometteurs : le nombre d'acteurs présents sur ces marchés les rend bien trop concurrentiels. Kerim Kalafatoğlu décide de s'intéresser au marché arménien. Dans une première étape, il collecte quelques informations auprès des commerçants arméniens travaillant dans le grand bazar d'Istanbul¹⁶, puis se rend en Arménie en compagnie d'un universitaire de l'Université Technique de Trabzon. Ce premier contact lui permet de se faire une idée générale du contexte macro-économique. L'efficacité du système bancaire ou l'état des infrastructures le convainquent d'y tenter sa chance.
- 39 L'année 1995-1996 marque le début de l'aventure arménienne pour l'entreprise Kaltrade. Kerim Kalafatoğlu décide d'envoyer de la marchandise depuis le port de Poti vers l'Arménie. Il ne dispose à l'époque d'aucun entrepôt. Deux jeunes employés, munis d'un ordinateur portable, sont chargés de réceptionner la marchandise... La tentative s'avère fructueuse et les jeunes employés parviennent à écouler la marchandise sur le

marché arménien. Kaltrade devient en peu de temps l'un des premiers fournisseurs du marché arménien.

- 40 La transaction commerciale s'effectue à travers une société de commerce international off-shore basée en Suisse. Kaltrade s'approvisionne généralement sur le marché européen, et plus précisément sur le marché des matières premières de Londres.
- 41 Kaltrade achemine vers l'Arménie des produits alimentaires, des produits de consommation courante et des produits d'hygiène. L'entreprise transporte notamment du sucre et de la farine, ce qui fait dire que l'Arménie est nourrie par un Turc !
- 42 Kaltrade dispose d'un entrepôt sur le marché de Malatya, d'un bureau sur l'avenue centrale Baghramian et emploie 150 salariés. Kaltrade pense se lancer dans la production de farine, l'objectif est d'ouvrir une usine de farine à Léninkian, à proximité de la frontière turco-arménienne. La stratégie de Kaltrade est souvent désignée comme un exemple à suivre dans l'art de contourner l'embargo. Les entreprises qui disposent de moyens logistiques et qui ont une dimension internationale peuvent se permettre de commercer avec l'Arménie, tandis que les petites et moyennes entreprises établies dans les régions frontalières ne disposent pas de moyens pour faire acheminer leur production. Ainsi, la fermeture de la frontière constitue un lourd handicap pour ces entreprises, qui à cause des coûts de transport, ne peuvent s'orienter vers l'exportation : les marchés régionaux devraient permettre aux petites et moyennes entreprises d'écouler leur production et d'acquérir une expérience internationale.
- 43 Kaltrade joue un rôle de pionnier en Arménie. Elle s'y signale notamment en y introduisant les premières campagnes publicitaires. Par ailleurs, Kalafatoğlu incarne l'image du Turc qui travaille en Arménie : grâce à lui, l'Arménie « *mange du pain produit avec de la farine turque* ».
- 44 Kaltrade bénéficie du soutien politique de l'équipe du Président Ter Petrosian. À ceux qui s'interrogent sur les soutiens dont bénéficient l'entreprise la réponse que Kerim Kalafatoğlu donne est la suivante : « *Tout le peuple arménien ainsi que les lois en Arménie !* ». Les bureaux situés sur l'avenue Baghramian deviennent un lieu de passage incontournable et accueillent parfois des responsables turcs.
- 45 À partir de 1998, la stratégie Kaltrade atteint ses limites. L'année 1998 marque les débuts des difficultés politiques et économiques pour le groupe. La crise russe de 1998, qui entraîne une dévaluation conséquente du rouble, atteint gravement l'entreprise Kaltrade. Celle-ci ne peut réagir à temps pour anticiper les effets de la dévaluation. Les difficultés d'acheminement des marchandises avaient poussé Kaltrade à opérer avec d'important stocks. Les livraisons se faisaient en grande quantité, les approvisionnements étaient mensuels. Par ailleurs, les marchandises, provenant dans une large mesure des marchés européens, étaient achetées en devises. La dévaluation du rouble permet aux producteurs de farine russes, qui n'avaient pu s'imposer sur le marché arménien auparavant, de gagner en compétitivité. Kaltrade n'est pas en mesure de faire face à la concurrence : la société se trouve dans l'incapacité d'écouler ses stocks.
- 46 Par ailleurs, l'arrivée au pouvoir de l'équipe de Kocharian en 1998 annonce une nouvelle période. Ce changement de direction se traduit par la mise en place de nouveaux réseaux, les voies d'accès à la sphère politique s'en trouvent modifiées. Désormais, ce sont les hommes d'affaires originaires du Haut-Karabagh¹⁷ qui mènent le jeu. Les avantages économiques accordés sous forme d'exemption fiscale permettent

aux entreprises qui sont incluses dans ces réseaux de s'imposer sur le marché. Les autres fournisseurs ne peuvent faire face à cette nouvelle concurrence. Ce processus tend progressivement vers la constitution d'oligopoles ; tendance qui se vérifie également sur le marché de la farine. La fraude fiscale qui, d'après le PDG de Kaltrade¹⁸, se fait avec la bienveillance des autorités arméniennes permet d'importer de la farine exemptée de toute taxe douanière : la destination finale indiquée est le Haut-Karabagh.

- 47 L'entreprise Kaltrade est doublement frappée, d'une part par la dévaluation qui a lieu en Russie, et d'autre part par la mise en place de ces nouveaux réseaux. L'entreprise décide de quitter l'Arménie en l'an 2000. Le cas Kaltrade est une bonne illustration de l'impact des restructurations économiques et politiques sur les stratégies des firmes étrangères en Arménie. La marge de manœuvre de l'entreprise étrangère qui veut exporter ou produire en Arménie est restreinte. La structuration et la rationalisation du marché arménien aboutit à la mise en place de réseaux de production et de distribution. Elles se traduisent également par le renforcement des régulations. Mais ce renforcement de l'édifice juridique va de pair avec le développement de la corruption. L'élaboration de la législation s'accompagne de la mise en place de réseaux dont l'objectif est de la contourner. Il devient extrêmement difficile pour l'entreprise étrangère de concurrencer une entreprise locale qui peut se permettre de jongler avec les lois nouvellement établies. La solution serait, selon les hommes d'affaires interrogés, de travailler avec un partenaire arménien de façon à avoir accès à la « sphère de l'économie politique ».

3. Le commerce à la valise entre la Turquie et l'Arménie

- 48 L'entrée en vigueur, en décembre 2000, de la mesure qui oblige les citoyens arméniens à détenir un visa pour pénétrer sur le territoire turc a changé radicalement les données relatives au commerce de la valise et les conditions dans lesquelles s'effectue cette transaction. Les entretiens recueillis indiquent clairement que la mise en application de la mesure marque un tournant dans le commerce de la valise et dans les contacts entre les deux pays. L'étude repose sur les données recueillies lors de notre voyage en bus depuis Erevan jusqu'à Istanbul.
- 49 Les compagnies de bus qui assurent la liaison entre Erevan et Istanbul constituent une importante source d'informations. Depuis le mois de janvier 2001, le nombre de compagnies de bus a enregistré une nette régression : l'essentiel de l'activité est assuré par deux firmes turques, Aybaki et Mahmudoğlu. Il existe également deux autres compagnies : AST et Buse. Une compagnie arménienne à 100 % ne peut travailler dans ce secteur dans la mesure où les bus immatriculés en Arménie ne peuvent pénétrer en territoire turc. En effet, les bus qui assurent la liaison entre Erevan et Istanbul sont tous immatriculés en Turquie. Les dirigeants des firmes avouent que ces bus, de modèle 1992, ne pourraient être utilisés en Turquie.
- 50 Depuis le début de 2001, les compagnies n'arrivent plus à atteindre des taux de remplissages satisfaisants. Une attention toute particulière sera accordée à la firme Aybaki, notre choix s'étant porté sur celle-ci pour voyager.

La typologie des passagers

- 51 Les femmes constituent plus de 80 % des passagers. La moyenne d'âge se situe autour de 35-40 ans. Il est possible de distinguer différentes catégories en fonction du motif du déplacement en Turquie.
- 52 Les femmes qui effectuent le commerce à la valise constituent plus de la moitié des passagers. Elles ne séjournent pas plus de 3 jours à Istanbul, l'objectif étant de faire les achats prévus en un minimum de temps et de dépenser le minimum d'argent durant le séjour. Certaines utilisent la Turquie comme un pays de transit, la destination finale étant l'Union Européenne. Les plus âgées d'entre elles vont souvent travailler au noir auprès des familles arméniennes d'Istanbul. Enfin d'autres disent aller « travailler dans des hôtels » : la prostitution constitue en effet l'un des domaines d'activité.

Les effectifs

- 53 Les données sont collectées auprès de l'entreprise Aybaki. Avant le mois de décembre 2000, la compagnie transportait de 800 à 1000 passagers par mois, et la moyenne sur trois mois se situait autour de 2500 passagers.
- 54 Depuis le mois de janvier 2001, date de l'entrée en vigueur de la nouvelle législation, le nombre de passagers a été divisé par dix. Aybaki déclare ne plus transporter que 150 passagers par mois. 250 passagers ont effectué le voyage entre Erevan et Istanbul entre le 15 janvier et début avril 2001.

Estimation du montant du commerce à la valise

- 55 Les compagnies estiment que les passagers d'un seul bus effectuent en moyenne l'équivalent de 100 000 dollars d'achats. Dans la période antérieure à janvier 2001, le montant du commerce à la valise était estimé à environ 2 milliards de dollars par an. Quatre firmes opéraient sur le marché, et chaque compagnie assurait deux fois par semaine une liaison entre Erevan et Istanbul. Les bus sont équipés d'une remorque. La remorque, presque vide à l'aller¹⁹, pèse environ 15 tonnes au retour.

L'évolution du commerce à la valise

- 56 Dans les premières années, la destination finale était la ville de Trabzon : les commerçants arméniens s'approvisionnaient sur le marché de Trabzon. Pourtant, très rapidement, ce port de la mer Noire a été délaissé au profit d'Istanbul. Les commerçants se sont professionnalisés et des filières d'approvisionnement se sont mises en place. Les prix proposés à Trabzon ne sont pas à même de concurrencer les prix du marché d'Istanbul. En effet, les achats ne se font qu'à certains endroits, directement auprès du producteur ou du grossiste. Les Arméniens, spécialistes du commerce à la valise, ont une très bonne connaissance du marché d'Istanbul. Les Turcs qui les côtoient reconnaissent à quel point les études de marché effectuées par les commerçants arméniens sont fiables²⁰. Les deux jours passés à Istanbul leur suffisent pour effectuer tous leurs achats. Ainsi, malgré la distance supplémentaire à parcourir, l'approvisionnement sur le marché d'Istanbul est bien plus rentable que l'approvisionnement sur celui de Trabzon. Trabzon n'étant pas un centre de production, les prix des marchandises incorporent le coût de transport. Par ailleurs, le choix dont on dispose à Istanbul est beaucoup plus large. En revanche, les marchés

relativement proches d'Erevan, c'est le cas de Trabzon, leur ont permis d'acquérir l'expérience qui leur faisait gravement défaut durant les premières années de l'indépendance et de l'ouverture sur l'extérieur²¹.

- 57 Au fil des années, les commerçants arméniens ont commencé à s'orienter vers d'autres destinations. La Turquie, surtout depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle législation relative aux visas, est sérieusement concurrencée par la Russie, l'Iran²², Hong Kong, la Chine et Dubaï. Cette dernière destination fait un effort particulier pour attirer les commerçants arméniens, avec des formules de voyage très intéressantes.

Les effets de la nouvelle législation relative au visa turc pour les ressortissants arméniens

Jusqu'à un passé récent, les ressortissants arméniens pouvaient pénétrer facilement sur le territoire turc. Ils devaient simplement s'acquitter d'une somme et acheter une vignette à la frontière turque : il s'agissait davantage du règlement d'une taxe d'entrée sur le territoire que de l'obtention d'un visa en bonne et due forme. Aucune démarche préalable n'était exigée. Les déplacements entre Erevan et Istanbul se déroulaient par conséquent avec facilité. La nouvelle législation, en vigueur depuis le début de l'année 2001, a énormément compliqué l'entrée des ressortissants arméniens en Turquie. Cette nouvelle législation a été présentée comme une mesure de rétorsion aux initiatives du Congrès américain visant à reconnaître le génocide arménien. L'adoption de la loi reconnaissant le génocide arménien par le Parlement français a rendu politiquement impossible toute initiative visant à l'annulation de la nouvelle législation. L'absence de relations diplomatiques, la fermeture de la frontière et l'embargo économique avaient réduit les contacts entre les deux pays au minimum. La Turquie ne disposait que de deux moyens de pression sur le gouvernement arménien : la fermeture du corridor aérien, ouvert en 1996, aurait été perçue comme une mesure radicale ; imposer l'obtention d'un visa aux ressortissants arméniens constituait une mesure intermédiaire.

Cette nouvelle mesure n'atteint pas au même degré tous les ressortissants arméniens. Ceux qui sont les plus touchés sont ceux qui se rendent en bus à Istanbul. Dans la mesure où l'Arménie et la Turquie n'entretiennent pas de relations diplomatiques, la demande de visa doit se faire auprès du Consulat turc d'un pays tiers. Cette demande se fait soit auprès du Consulat turc de Moscou, soit auprès du Consulat turc de Tbilissi. Pourtant, la procédure varie selon que l'on s'adresse à Moscou ou à Tbilissi. Les Arméniens qui désirent se rendre à Istanbul en avion s'adressent à Moscou. Le service consulaire turc délivre le visa en 2 jours, tandis que l'obtention d'un visa auprès du Consulat turc de Tbilissi nécessite un mois complet. Or, les commerçants à la valise qui préfèrent voyager par bus s'adressent à Tbilissi. Un billet d'avion aller-retour Erevan-Istanbul s'élève à 280 dollars, tandis que le prix du voyage en bus ne dépasse pas 100 dollars²³. La demande de visa se fait par l'intermédiaire de la compagnie de bus qui collecte les dossiers et les fait acheminer à Tbilissi. La réponse n'est délivrée qu'au bout d'un mois. Ceux qui ont reçu une réponse positive peuvent donc entreprendre le voyage. La lenteur de l'obtention du visa limite le nombre de déplacements vers Istanbul. C'est la raison pour laquelle les bus n'assurent qu'une seule liaison par mois.

La nouvelle réglementation oblige les compagnies de bus à changer de trajet :

Tbilissi devient un lieu de passage obligatoire. En effet, ceux qui ont obtenu une réponse positive à leur demande de visa doivent se rendre en personne au Consulat turc de Tbilissi, munis de leur passeport, pour retirer leur visa. Ce passage obligé par Tbilissi prolonge le voyage d'une demi-journée. Le départ d'Erevan a lieu vers 19h00-20h00. Le bus arrive à la frontière géorgienne vers 24h00, pénètre en territoire géorgien vers 3h00-4h00 du matin. Le bus stationne ensuite à la gare routière de Tbilissi pour attendre l'ouverture des services consulaires. Vers 9h30, le bus arrive au centre-ville de Tbilissi et se dirige vers le Consulat de Turquie. Les passagers déposent leur passeport à l'entrée du Consulat et payent 30 dollars par personne au gardien géorgien qui est chargé de collecter les passeports. Officiellement, les visas sont délivrés gratuitement aux Arméniens²⁴. Un responsable turc travaillant au Consulat descend pour regarder de loin les passagers. Les passagers doivent revenir vers 16h00 pour retirer leur passeport. Le bus retourne à la gare routière et l'attente commence. Rares sont les passagers qui quittent la gare durant ces heures d'attente ; l'essentiel étant de dépenser le minimum d'argent sur la route, la plupart préfèrent rester sur place et déjeuner dans le bus. Aux heures d'attente à la gare viennent s'ajouter les kilomètres supplémentaires parcourus sur une route dont l'état ralentit très sérieusement la progression. Il est facile d'imaginer à quel point la nouvelle législation est impopulaire auprès de la population arménienne. Ces mesures engendrent une « vague anti-turque » dans le pays. La Turquie est perçue comme un pays oppresseur qui cherche à étrangler la population arménienne en lui interdisant toute sortie. Les responsables turcs des compagnies de bus disent avoir remarqué une augmentation des protestations anti-turques depuis le mois de janvier 2001. Mai 2001

Janvier 2002 : libéralisation du régime des visas

En janvier 2002, la Turquie a décidé de revenir au régime des visas en vigueur avant janvier 2001. Désormais, les ressortissants arméniens peuvent pénétrer sur le territoire turc en s'acquittant d'une taxe de 10 dollars aux postes frontières. La nouvelle mesure est adoptée lors d'une réunion entre des représentants du ministère des Affaires étrangères et du ministère de l'Intérieur afin d'établir le régime des visas et de l'immigration pour l'année 2002. Il est vrai que cette réunion a lieu traditionnellement en janvier de chaque année ; pourtant, le fait que la révision du régime des visas appliqué aux ressortissants arméniens ait eu lieu quelques jours avant la visite d'État du Premier Ministre turc aux États-Unis ne passe pas inaperçu. Le ministère des Affaires étrangères turc présente cette décision comme « un geste de bonne intention » qui s'explique par des considérations humanitaires : « *Nous avons pris en compte les nombreux problèmes auxquels se heurtaient les ressortissants arméniens pour obtenir leur visa auprès des consulats turcs situés à l'étranger* », explique un représentant du ministère des Affaires étrangères turc.²⁵

NOTES

7. Dış Ekonomik İlişkiler Kurulu (DEİK).
8. Le marché de Malatya. Malatya est une ville turque située en Anatolie.
9. Personne originaire de la région de la mer Noire. *Karadeniz* signifie mer Noire en turc.
10. « *On m'avait dit qu'il n'y avait pas de Turcs en Arménie, et je n'ai pas hésité une seconde pour partir en Arménie* », déclare un des commerçants interrogés.
11. « *On avait tendance à une époque à livrer une marchandise de très mauvaise qualité, une production impossible à écouler sur le marché turc.* »
12. « *Plus on perd, plus on continue, impossible de faire demi-tour !* », déclare l'un des commerçants interrogés.
13. Il existe quelques sociétés à capitaux mixtes.
14. Ils assurent notamment la commercialisation du sucre et de la farine.
15. Nous faisons référence tout particulièrement à un homme d'affaires turc rencontré au poste frontière arméno- géorgien de Sadakhlo. Il possède une firme à Trabzon et exporte depuis plusieurs années des matériaux de construction et du bois vers l'Arménie. La marchandise est donc acheminée via la Géorgie.
16. *Kapalı Çarşı*. Les commerçants arméniens travaillant dans le Grand Bazar sont essentiellement des bijoutiers. Ils servent de temps en temps d'intermédiaires dans les transactions commerciales avec l'Arménie. Ils assurent un rôle de relais dans les paiements qui s'effectuent après une transaction commerciale entre les deux pays.
17. Entretien réalisé avec Kerim Kalafatoğlu en mai 2001 à Trabzon.
18. Entretien réalisé avec Kerim Kalafatoğlu en mai 2001 à Trabzon.
19. Les compagnies assurent également le transport de certaines marchandises.
20. « *Elles connaissent des endroits dont nous n'avons jamais entendu parler !* » soulignent souvent les Turcs rencontrés dans les compagnies de bus ou sur la route.
21. Une description détaillée des conditions du voyage est donnée dans la partie suivante, intitulée « la Géorgie, pays de transit ».
22. L'Iran n'est pas une destination très prisée, notamment en raison du coût du visa d'entrée qui s'élève à 150 dollars.
23. Notons que le prix du billet de bus est variable. Il dépend d'une négociation entre le passager et la compagnie. Très souvent, ce qui est facturé n'est pas le prix du billet du passager mais le coût du transport des marchandises par la remorque au retour d'Istanbul.
24. Un texte de loi est nécessaire pour déterminer le montant du visa délivré aux Arméniens. En l'absence de ce texte, aucun consulat turc ne peut exiger de l'argent pour un visa. Les 30 dollars de taxe officieuse exigés par le gardien géorgien sont payés par les passagers arméniens sans que ceux-ci trouvent à y redire.
25. "Turkey eases visa restrictions for Armenians", *Turkish Daily News*, 17/01/2002.